



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211223-DE  
Reçu le 03/12/2021

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 02 DECEMBRE 2021

Date de convocation : le 22 novembre 2021  
Date d'affichage : le 02 décembre 2021  
Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt et un, le deux du mois de décembre, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en présentiel, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Jean Philippe ABINAL – Alain ANGLES – Patrick AURUSSE – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Philippe GIGANON – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL - Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY - Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Anice SASSI – Anne Claire SOLIER – Jean Claude SOUYRIS – Thierry TEULIER – Pierre TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 20 Dont 5 ont donné procuration

Votes Pour : 35
Votes Contre : 0
Abstention : 0

### DELIBERATION N° 2021/12/23

**Autoriser d'engager, de mandater, de liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022**



Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron

**DELIBERATION N° 2021/12/23**

**Autoriser d'engager, de mandater, de liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20211202-DELIB20211223-DE  
Reçu le 03/12/2021

Monsieur le Président indique que les votes du budget principal du SIEDA et des budgets annexes (Très Haut Débit et Production Energie Solaire) 2022 n'interviendront qu'en janvier 2022.

Les textes réglementaires donnent aux exécutifs des collectivités sur autorisation des assemblées délibérantes, la possibilité d'engager, liquider, mandater l'ensemble des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'année considérée, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédant non compris le remboursement de la dette.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'autoriser d'engager, liquider, mandater l'ensemble des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2022

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à engager, liquider, mandater l'ensemble des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

